

Démocratie

ABSTENTION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES : ENTRE PRISE DE DISTANCE AVEC LA POLITIQUE LOCALE ET DÉVITALISATION DU FAIT COMMUNAL EN MILIEU RURAL

Jérôme Fourquet

02/04/2026

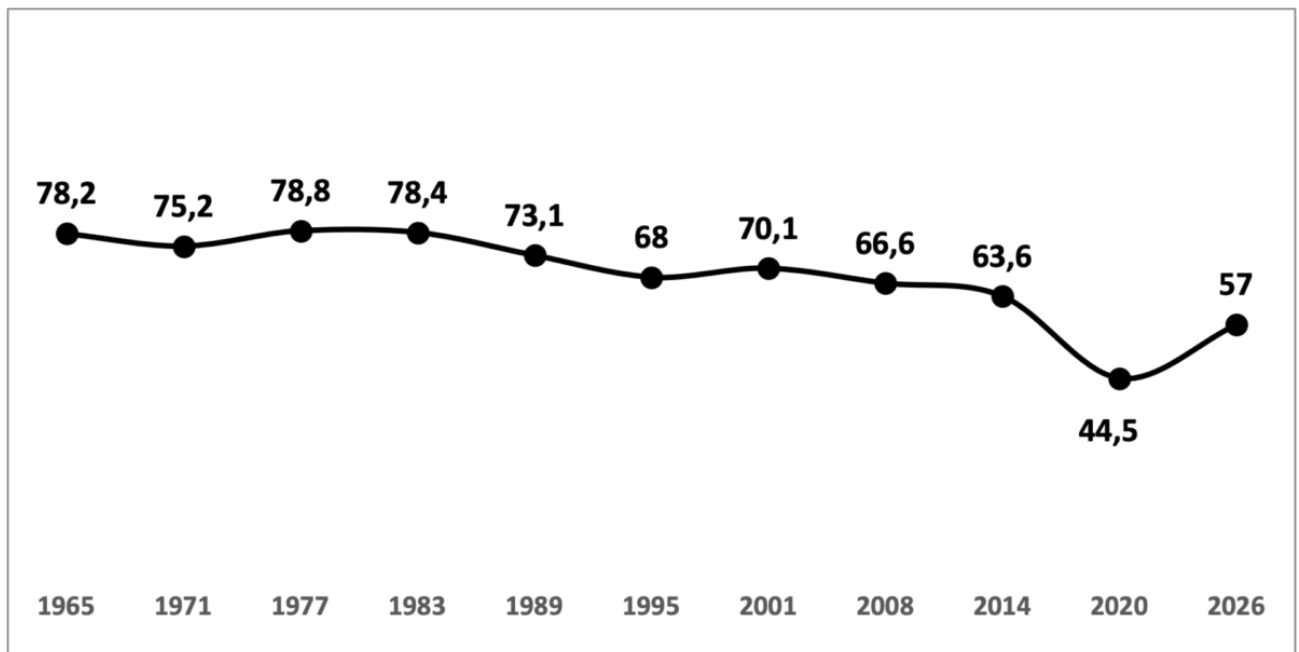
Les élections municipales de mars 2026 allaient-elles confirmer la tendance à la baisse tendancielle de la participation, observée au fur et à mesure des scrutins ? C'est en effet ce qui est advenu, analyse Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion et stratégies d'entreprise de l'Ifop, qui montre une chute impressionnante dans les zones rurales. Cela témoigne, selon lui, d'une prise de distance croissante avec la politique, y compris locale, alors même que les municipales se déroulent à un échelon par excellence de la proximité.

Après l'abstention record (55%) enregistrée au premier tour des élections municipales de 2020, scrutin s'étant déroulé alors que la psychose du virus du Covid-19 gagnait tout le pays, la question du niveau de participation aux élections municipales de 2024 taraudait candidats et commentateurs. Allait-on retrouver un taux équivalent, voire supérieur à celui des municipales de 2014, ou bien ce scrutin allait-il constituer une nouvelle étape dans la baisse tendancielle de la participation se dessinant élection municipale après élection municipale ?

Une prise de distance croissante avec la politique, y compris locale

Avec une participation de seulement 57%, la question a été tranchée au soir du premier tour. Ce taux s'inscrit en recul de près de sept points par rapport au scrutin de 2014 et, comme le montre le graphique ci-dessous, la courbe de la participation a poursuivi sa trajectoire baissière.

Évolution de la participation au premier tour des élections municipales en métropole depuis 1965



Nous sommes donc en présence d'un phénomène tendanciel s'inscrivant sur la longue durée, dont nous devons identifier les ressorts à l'œuvre. Quand on interroge les abstentionnistes, ces derniers évoquent d'abord l'incapacité de la politique à répondre à leurs besoins et à améliorer leurs conditions de vie. Cette impuissance perçue du politique est ressentie, alors même qu'il s'agit d'une élection se déroulant dans la commune, échelon par excellence de la proximité. Le fait que l'action des maires et des municipalités, pourtant en charge du quotidien, ne soit plus perçue par tant de Français comme quelque chose de suffisamment important ou significatif pour qu'ils se mobilisent et indiquent leur préférence en la matière en dit long à la fois sur la crise du politique et sur la dépolitisation de toute une partie de la population, qui ne se sent ni représentée, ni écoutée, ni intégrée dans la communauté démocratique. Le mode de fonctionnement et les compétences des collectivités territoriales tout comme les oppositions politiques et leur incarnation dans des personnalités et des figures locales représentent un univers et un monde obscur pour beaucoup de Français, qui ont décroché de la politique, même locale. Illustration parmi d'autres, quand 74% des Français pouvaient citer le nom de leur maire en 2017, ils ne sont plus désormais que 60% à pouvoir le faire. Ces « décrocheurs » se sont recentrés sur leur quotidien, leurs proches et leurs hobbies, quand, pour d'autres, ce sont les fins de mois difficiles et les difficultés sociales qui les ont détournés du débat politique et municipal.

Cette prise de distance vis-à-vis de la vie publique locale frappe de plein fouet la presse quotidienne régionale (PQR), dont la raison d'être était précisément de donner à voir et de raconter la vie du territoire, les initiatives et les prises de décision des municipalités, mais également les

controverses et les débats locaux. Comme l'ont bien montré Jean-Laurent Cassely et David Medioni, la diffusion de la presse quotidienne régionale recule, au profit de pages Facebook locales, canaux d'information non institutionnalisés et moins généralistes et faisant la part belle à la subjectivité et à des informations ciblées, touchant, grâce à la magie des algorithmes, des publics de niche ou affinitaires¹. Le déclin de la PQR et la hausse tendancielle de l'abstention aux élections locales (lors des dernières élections régionales de juin 2021, l'abstention avait atteint près de 67%²) constituent deux symptômes jumeaux de ce retrait et de désintérêt civique et citoyen. Et ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'audience de la PQR se maintient chez les seniors, tranche d'âge parmi laquelle la participation aux élections municipales est la plus élevée, et que, inversement, les 18-35 ans, qui se sont beaucoup plus massivement abstenus, lisent très peu la presse locale.

Effet d'âge et effet de génération

Ces écarts très marqués selon l'âge des citoyens ne sont pas nouveaux et renvoient pour partie à ce que les sociologues appellent un « effet d'âge » (qu'ils distinguent de l'« effet de génération »). Cet effet d'âge désigne des comportements qui sont propres à un âge donné et que l'on observe quelle que soit l'époque ou la période.

Ainsi, comme le montre le tableau suivant, comparant le taux de participation par tranche d'âge aux élections municipales de 2008 et en 2026, le taux de participation des jeunes est resté relativement stable dans le temps et nettement plus faible que dans la moyenne de la population et *a fortiori* que parmi les seniors. Symétriquement, ces derniers se caractérisaient déjà il y a dix-huit ans comme la tranche d'âge la plus participative. Cette stabilité du niveau de la participation aux deux extrémités de la pyramide des âges, à près de vingt ans d'écart, nous met sur la piste d'un effet d'âge.

Chez les jeunes, l'intérêt pour la politique locale, la démarche de s'inscrire sur les listes électorales³ comme celle de voter sont historiquement moins répandus que parmi les seniors, disposant de davantage de temps pour suivre l'actualité locale et, par ailleurs, en général, plus sédentaire résidentiellement et plus assidus à « leur » bureau de vote, dans lequel ils ont leurs habitudes.

Comparaison du taux de participation au premier tour des municipales par tranches d'âge entre 2008 et 2016

	2008	2026	Écart
18-24 ans	41%	44%	+3 points

25-34 ans	50%	46%	-4 points
35-49 ans	72%	58%	-14 points
50-64 ans	80%	57%	-23 points
65 ans plus	75%	70%	-5 points
<i>Ensemble</i>	69%	57%	-12 points

Source : Enquête participation Insee 2008 et Ifop 2026.

Pourtant, parallèlement à cet effet d'âge structurel, la comparaison des chiffres à dix-huit ans d'écart fait également apparaître un effet générationnel, c'est-à-dire une caractéristique ou un comportement propres à une cohorte générationnelle donnée. Ainsi, alors qu'en 2008 le taux de participation était encore très élevé parmi les tranches d'âge intermédiaires (les 35-64 ans), ce taux a beaucoup reculé en 2026 parmi les personnes se situant désormais dans ces âges. Alors qu'il y a dix-huit ans la participation structurellement faible parmi les moins de 35 ans grimpeait très significativement après 35 ans, le gain de participation est désormais nettement moins spectaculaire après 35 ans. Les générations qui ont aujourd'hui entre 35 et 64 ans semblent nettement moins civiques et moins intéressées à l'enjeu municipal et communal que les générations qui avaient le même âge en 2008. Les prochains scrutins nous diront si, arrivés dans la séniorité, ces 35-64 ans adopteront par effet d'âge un réflexe de participation électorale plus élevé ou si l'effet de génération aboutira à une chute de la participation parmi ces futurs 65 ans et plus. Si l'on se base sur les données actuelles, les deux phénomènes semblent d'ores et déjà à l'œuvre parmi les seniors d'aujourd'hui qui, par effet d'âge, sont toujours les plus nombreux à voter, mais parmi lesquels le taux de participation s'est déjà un peu érodé par rapport à ce que l'on observait parmi les 65 ans et plus en 2008 (-5 points de participation), du fait de l'arrivée à l'âge de la séniorité de l'avant-garde d'une cohorte générationnelle moins civique.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Une campagne électorale escamotée

Parallèlement à ces déterminants structurels de l'abstention, la participation a également été fragilisée par des éléments conjoncturels, au premier rang desquels une actualité internationale particulièrement chargée. Cette dernière a monopolisé l'attention médiatique, réduisant à la portion congrue la bande passante disponible pour traiter de la campagne des élections municipales.

Ainsi, l'année 2026 commença le 3 janvier par une saturation des écrans par les images stupéfiantes de l'opération commando menée par les États-Unis pour capturer le président vénézuélien Maduro dans sa résidence de Caracas. Quelques jours plus tard, Donald Trump réitérait son « besoin » de contrôler le Groenland avant de nier le 9 janvier la souveraineté du Danemark sur ce territoire⁴. En réaction, le 15 janvier, différentes armées européennes envoyaient un contingent de soldats pour réaffirmer la souveraineté danoise sur le Groenland et l'appartenance de ce territoire à l'Union européenne. La crise groenlandaise s'était à peine (momentanément ?) apaisée que l'attention médiatique allait être totalement aimantée par la publication par la justice américaine le 30 janvier d'un nouveau lot volumineux de documents des « Epstein Files ». La découverte de liens entre le prédateur sexuel et de nombreuses personnalités en vue, en France comme à l'étranger, tint en haleine médias et opinion pendant plusieurs semaines. Caroline Lang était interviewée sur sa relation avec Jeffrey Epstein le 5 février sur BFMTV ; son père, Jack Lang, démissionnait le 7 février de la présidence de l'Institut du monde arabe et c'est le 23 février – soit à trois semaines du premier tour des élections municipales – que *Le Monde* publiait une enquête qui fit grand bruit intitulée « **La troublante intimité du clan Lang avec Jeffrey Epstein** ».

Parallèlement, après l'accalmie observée au Groenland, un nouveau foyer de tensions géopolitiques se ravivait avec l'annonce par Donald Trump, le 26 janvier, de l'envoi dans le golfe Persique d'un porte-avions et de son groupe aéronaval. Deux semaines plus tard, on apprenait le 13 février – à un mois du premier tour des municipales – qu'un second porte-avions américain allait être déployé dans la zone. Le déclenchement des hostilités intervint le 28 février, avec une première vague de frappes dévastatrices israélo-américaines sur l'Iran.

Ainsi, à partir de la fin janvier 2026, l'espace médiatique français a plongé, d'abord, dans une ambiance de veillée d'armes, experts et généraux en retraite se succédant sur les plateaux⁵, puis à partir de fin février, en émissions spéciales, les informations étant scandées par les duplex avec les envoyés spéciaux déployés dans la zone de conflit et les bilans pluriquotidiens des bombardements aériens israélo-américains et des attaques de drones et de missiles iraniens⁶.

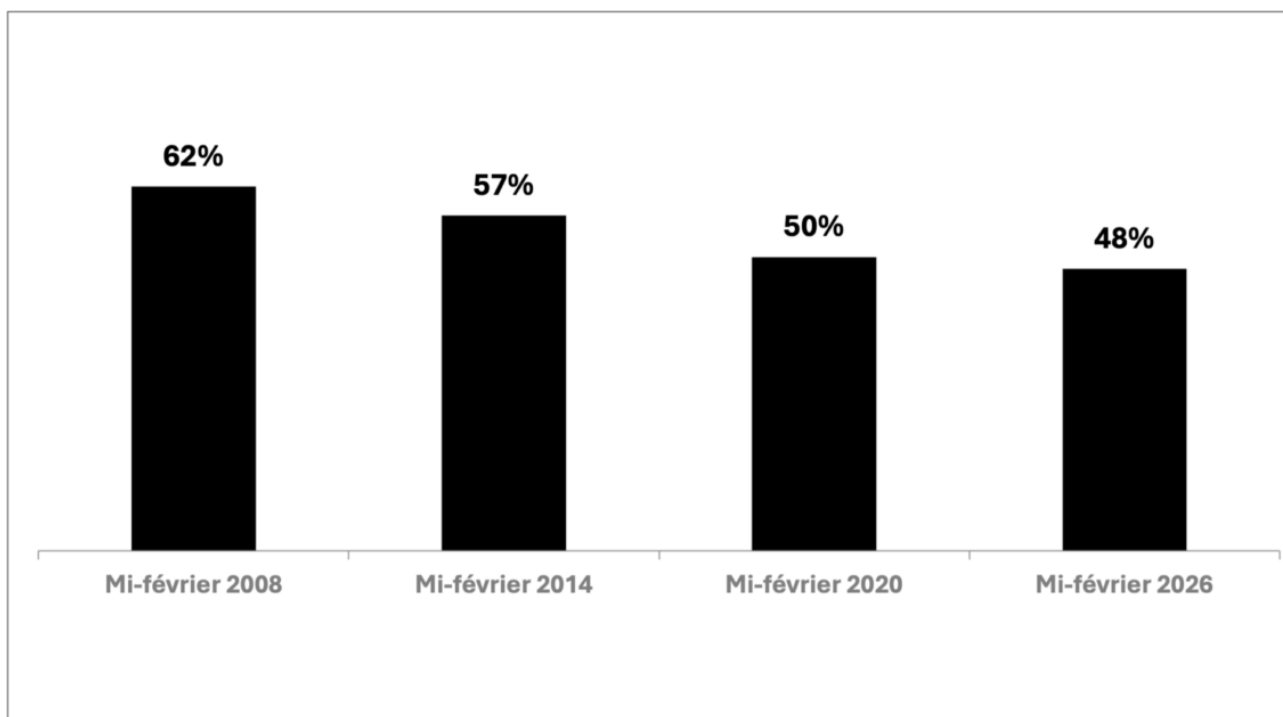
Cette omniprésence de l'actualité internationale dans l'espace médiatique français au cours des premiers mois de l'année 2014 a réduit d'autant le temps d'antenne et d'écran disponible pour traiter de l'actualité nationale et des municipales. Sur les mois de janvier et de février 2014, période précédant les élections municipales qui eurent également lieu en mars cette année-là, « C dans l'air », programme phare du paysage télévisuel français diffusé sur France 5, ne consacra pas moins de 13 émissions à la politique nationale. En janvier et février de cette année, seules 4 émissions de « C dans l'air » ont traité de ce sujet, contre 36 évoquant la situation internationale.

Mais la campagne des municipales n'a pas uniquement souffert de la concurrence d'une actualité internationale très chargée. Elle a également pâti du fait que le camp présidentiel décide, selon la formule désormais consacrée, d'« enjamber le scrutin ». Contrairement à ce qu'on observait lors des campagnes municipales se déroulant avant l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, la coalition présidentielle, peu implantée sur le terrain et redoutant sans doute une déconvenue électorale, présenta très peu de listes estampillées « majorité présidentielle ». À quelques exceptions près (Annecy, Lille, Bordeaux...), les candidats macronistes se présentèrent le plus souvent dans le cadre de listes d'union et de rassemblement (la plupart du temps avec la droite). De la même façon, les membres du gouvernement et le couple exécutif se sont très peu impliqués dans la campagne et n'ont pas multiplié les déplacements sur le terrain ou les *meetings*. La faible présence de représentants du camp présidentiel et le non-engagement de l'exécutif dans la campagne ont dénationalisé ce scrutin. Traditionnellement dans les villes, grandes et moyennes, les élections municipales s'apparentaient à des élections de mi-mandat et revêtaient une dimension nationale, une partie des électeurs se mobilisant pour soutenir ou pour sanctionner les représentants du camp présidentiel. Cette année, ce ressort a beaucoup moins fonctionné, ce qui a sans doute pesé à la baisse sur la participation. D'après les données de l'Ifop, 74% des électeurs ayant participé aux municipales cette année indiquaient que leur vote ne tenait pas compte de l'action du président et du gouvernement, contre 65% seulement par exemple lors des élections municipales de 2008⁷.

L'enjambement de la campagne par le camp présidentiel et sa conséquence, la neutralisation du traditionnel vote sanction dans les villes, ont contribué à affaiblir l'importance de ce scrutin aux yeux des Français comme des médias, accaparés par ailleurs par une actualité internationale très chargée⁸. Ces facteurs conjoncturels se sont ajoutés au phénomène tendanciel de la prise de distance avec la vie politique locale, évoqué précédemment. Ce désintérêt croissant peut être mesuré grâce à un baromètre de l'Ifop, qui quantifie tous les mois quels sont les sujets ayant animé les conversations des Français. Comme l'indique le graphique ci-dessous, à la mi-février 2008, pas moins de 62% des Français avaient évoqué avec leurs proches la campagne des élections municipales qui allaient se dérouler quelques semaines plus tard, dans le courant du mois de mars.

Cette présence des municipales dans les conversations de nos concitoyens n'a fait depuis que reculer, scrutin après scrutin, pour atteindre le score de 48% cette année.

2008-2026 : évolution de la part de Français ayant parlé avec leurs proches de la campagne pour les élections municipales



Cette moindre appétence ne s'est pas observée que lors de la campagne, mais également au soir du premier tour et à l'annonce des résultats. Les soirées électorales organisées par les trois principales chaînes (TF1, France 2 et France 3) avaient rassemblé pas moins de 14,2 millions de téléspectateurs au soir du premier tour des municipales le 9 mars 2008. Six ans plus tard, l'audience cumulée était tombée à 11,4 millions le 23 mars 2014 et, le 15 mars dernier, ce chiffre s'établissait à seulement 10,8 millions. Depuis 2008, les chaînes d'information en continu sont, certes montées en puissance, mais les soirées électorales proposées par les grandes chaînes demeurent un point de repère structurant et le fait que ces programmes voient leur audience s'effriter singulièrement (-25% de téléspectateurs par rapport à 2008) constitue un indice supplémentaire du désintérêt d'une part croissante de la population avec ce rendez-vous électoral.

Une baisse de la participation nettement plus forte dans les communes rurales

Après avoir évoqué les différents ressorts de l'abstention, il nous faut maintenant nous pencher sur

l'évolution de la participation en fonction des strates de communes, car, comme on va le voir, si la baisse de la participation a été un phénomène général, elle a été nettement plus marquée dans certains types de communes.

Comparaison du taux de participation au premier tour des municipales entre 2014 et 2026 en fonction de la taille de la commune

Taille de la commune	2014	2026	Écart
Moins de 1 000 habitants	77,2%	66,1%	-11,1 points
De 1 000 à 3 499 habitants	68,4%	59,6%	-9,2 points
De 3 500 à 9 999 habitants	65%	57,2%	-7,8 points
De 10 000 à 19 999 habitants	60,2%	54,7%	-5,5 points
20 000 habitants et plus	55,7%	52%	-3,7 points
<i>Ensemble</i>	63,6%	57%	-6,6 points

De manière traditionnelle, en 2014⁹ comme en 2026, le taux de participation a été nettement plus élevé dans les communes rurales que dans les villes. Mais parallèlement, c'est précisément dans ces espaces ruraux que la baisse de la participation a été la plus forte avec un recul de près de dix points dans les communes de moins de 3500 habitants, contre un recul de seulement 3,7 points dans les villes de plus de 20 000 habitants.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la fin du panachage, pratique qui consistait pour l'électeur à pouvoir biffer des noms de candidats d'une liste ou à en ajouter d'autres, a certes modifié la donne et supprimé un ressort puissant qui pouvait inciter au vote. Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats étaient en effet dans ces villages l'objet d'une attention particulière de la part de nombreux habitants qui pouvaient ainsi jauger la popularité d'untel ou la disgrâce de tel autre, dans une configuration mêlant démocratie la plus élémentaire et rivalités ou relations interpersonnelles. Toutefois, dans les communes de 1000 à 3500 habitants, la possibilité du panachage n'a pas été supprimée entre 2014 et 2026¹⁰ et, pourtant, la participation y a également beaucoup reflué. La fin du panachage ne peut donc pas expliquer à lui seul l'importante

baisse de la participation dans le monde rural.

De la même façon, la parité hommes-femmes sur les listes, qui n'était jusqu'à présent pas obligatoire dans les communes de moins de 1000 habitants, est entrée en vigueur pour ce scrutin. Cette disposition, critiquée par certains maires ruraux – car rendant, selon eux, plus difficile la constitution des listes dans les petites communes –, a sans doute pu jouer également à la baisse sur la participation, dans la mesure où cette dernière chute significativement quand le nombre de listes en présence dans une commune passe de deux à une seule, nous y reviendrons. Toutefois, cette imposition de la parité n'est pas intervenue entre 2014 et 2026 dans les communes de 1000 à 3500 habitants¹¹ et, pour autant, la participation a y aussi significativement reculé.

Pour résumer, les nouvelles règles électorales (fin du panachage et parité) introduites lors de ce scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants ont contribué à y accroître la baisse générale et significative de la participation dans les zones rurales. Dans les communes de 1000 à 3500 habitants, strate de communes se rattachant également au monde rural, la baisse de la participation a en effet été de 9,2 points, alors même que les règles électorales n'avaient pas été modifiées pour ce scrutin pour ce type de communes. La baisse est plus accusée encore dans les communes de moins de 1000 habitants, à -11,1 points. Il existe donc un écart de 1,9 point entre le recul de la participation entre ces deux strates de communes, différentiel que l'on peut attribuer au seul effet de la modification des règles électorales dans les communes de moins de 1000 habitants.

D'autres facteurs doivent donc être convoqués pour expliquer cette chute importante de la participation dans les communes rurales. L'un d'entre eux réside dans la diminution du nombre de listes en présence dans ce type de communes. D'une manière générale, quand une seule liste se présente dans une commune, la participation est nettement plus faible que quand au moins deux listes s'affrontent. Si la présence d'un nombre important de listes ne dope pas significativement et linéairement la participation¹², le fait que l'électeur ait le choix (*a minima* entre deux listes) ou pas (présence d'une liste unique) joue en revanche puissamment sur la participation. Au premier tour des municipales en 2026, la participation atteignait ainsi seulement 62,5% dans les communes de moins de 1000 habitants dans lesquelles le choix électoral se résumait à une seule liste, contre une participation de 79,3% dans les communes de même taille, où deux listes étaient en concurrence. Même différentiel de participation très substantiel dans les communes de 1000 à 3500 habitants : 52,2% de participation moyenne dans les communes à liste unique, contre 67,5% dans celles où deux listes étaient présentes. Or, comme le montre le tableau suivant, dans la France des villages, des bourgs et des chefs-lieux de canton, la proportion de communes dans lesquelles une seule liste se présentait (et où le choix offert aux électeurs se réduisait en substance au fait de voter pour

cette liste ou de ne pas voter) a nettement augmenté en 2026.

Dans l'écrasante majorité des communes de moins de 1000 habitants, l'offre électorale se résumait donc à une liste ; c'était également le cas dans la majorité de celles de moins de 3500 habitants et dans une part croissante de celles de 3500 à 9999 habitants. Et cette augmentation de la proportion des communes à liste unique a significativement pesé à la baisse sur la participation en réduisant d'autant le choix proposé aux électeurs.

Cette diminution du nombre de listes se présentant dans ces communes et cette chute des vocations constituent une illustration de l'usure de l'engagement civique dans le monde rural¹³. Mais, parallèlement à cette crise des vocations, s'est également manifestée une fatigue démocratique plus générale concernant non pas le fait de se présenter sur une liste, mais touchant l'acte démocratique élémentaire : le vote. Qu'une seule liste soit présente ou que les citoyens aient le choix entre deux listes ou plus, dans tous les cas de figure, la participation au premier tour des municipales a en effet reculé dans ces petites communes par rapport à 2014.

Comparaison de la proportion de communes où une seule liste se présentait au premier tour des municipales entre 2014 et 2026

Taille de la commune	2014	2026	Évolution
Moins de 1 000 habitants	(*)	79%	-
De 1 000 à 3 499 habitants	40,8%	52,2%	+ 11,4 points
De 3 500 à 4 999 habitants	19,6%	29,7%	+ 10,1 points
De 5 000 à 9 999 habitants	8,4%	17,1%	+ 8,7 points

(*) Les données du ministère de l'Intérieur ne permettent pas d'identifier, pour le scrutin de 2014, le nombre de listes dans cette strate de communes.

Évolution de la participation au premier tour entre 2014 et 2026 dans les petites communes en fonction du nombre de listes en présence

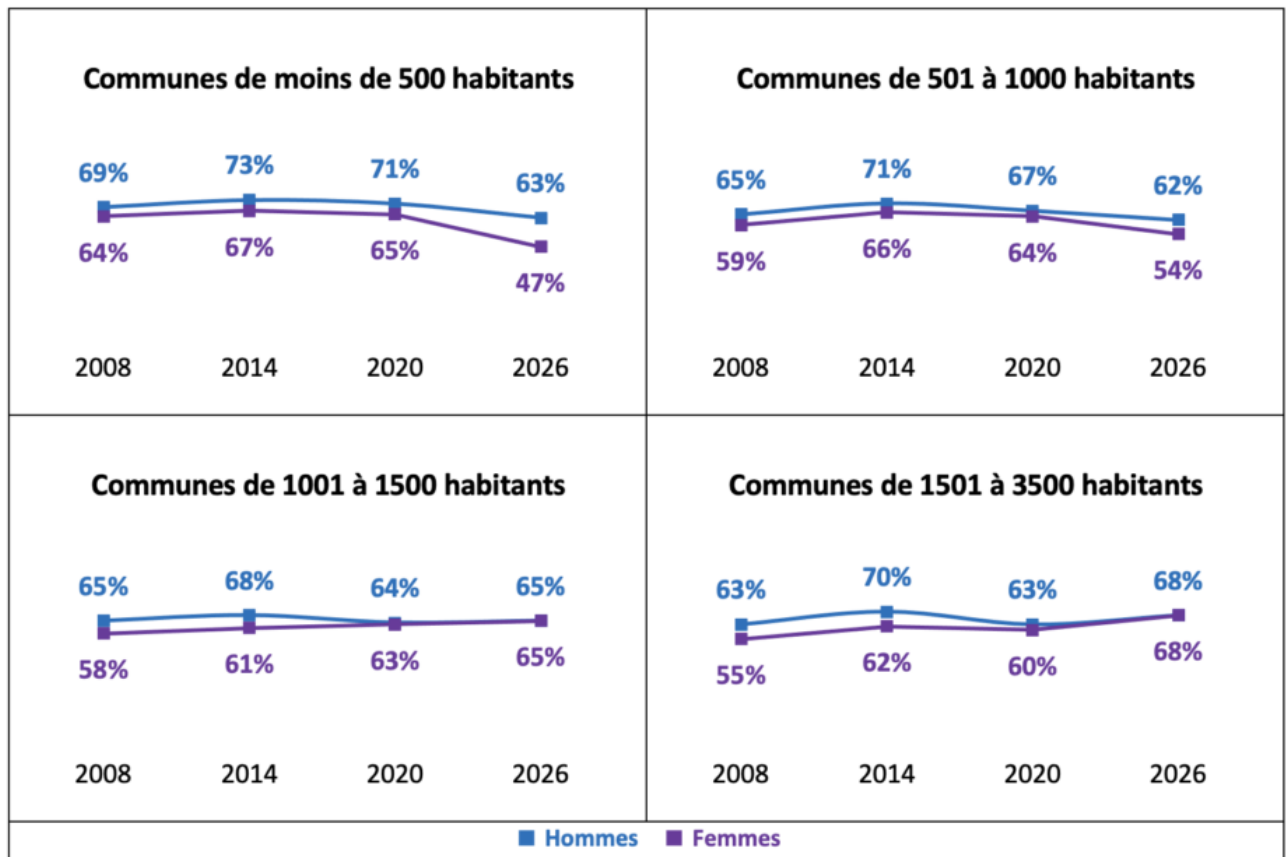
Nombre d'habitants	Communes où se présentait une seule liste			Communes où se présentaient deux listes ou plus		
	2014	2026	Évolution	2014	2026	Évolution
1 000 à 3 499 hab.	60,9%	52,2%	-8,7 pts	73,5%	67,7%	-5,6 pts
3 500 à 4 999 hab.	56%	47,2%	-8,8 pts	68,3%	62,5%	-5,8 pts
5 000 à 9 999 hab.	53%	43,7%	-9,3 pts	64,9%	59,6%	-5,3 pts

On notera toutefois un effet cumulatif des deux phénomènes : la baisse tendancielle de la participation entre 2014 et 2026 est encore amplifiée dans les communes où ne se présentait qu'une seule liste.

Fatigue démocratique et dévitalisation du fait communal en milieu rural

Comme on l'a vu, la diminution du nombre de listes, réduisant le choix électoral à une seule liste dans la majorité des communes rurales, a pesé significativement sur la participation des habitants au scrutin. Cette crise des vocations n'a pas affecté en premier lieu le personnel politique déjà en place. En effet, d'après les calculs de Pierre-Henri Bono¹⁴, par rapport à ce que l'on observait en 2014, la proportion de maires sortants se représentant est demeurée très stable dans les communes de moins de 3500 habitants. On note toutefois dans les plus petites communes une érosion du taux de représentation parmi les mairesses (mais ces dernières ne constituaient que 20% des maires en exercice dans ces communes).

Évolution de la proportion de maires se représentant dans les communes de moins de 3500 habitants

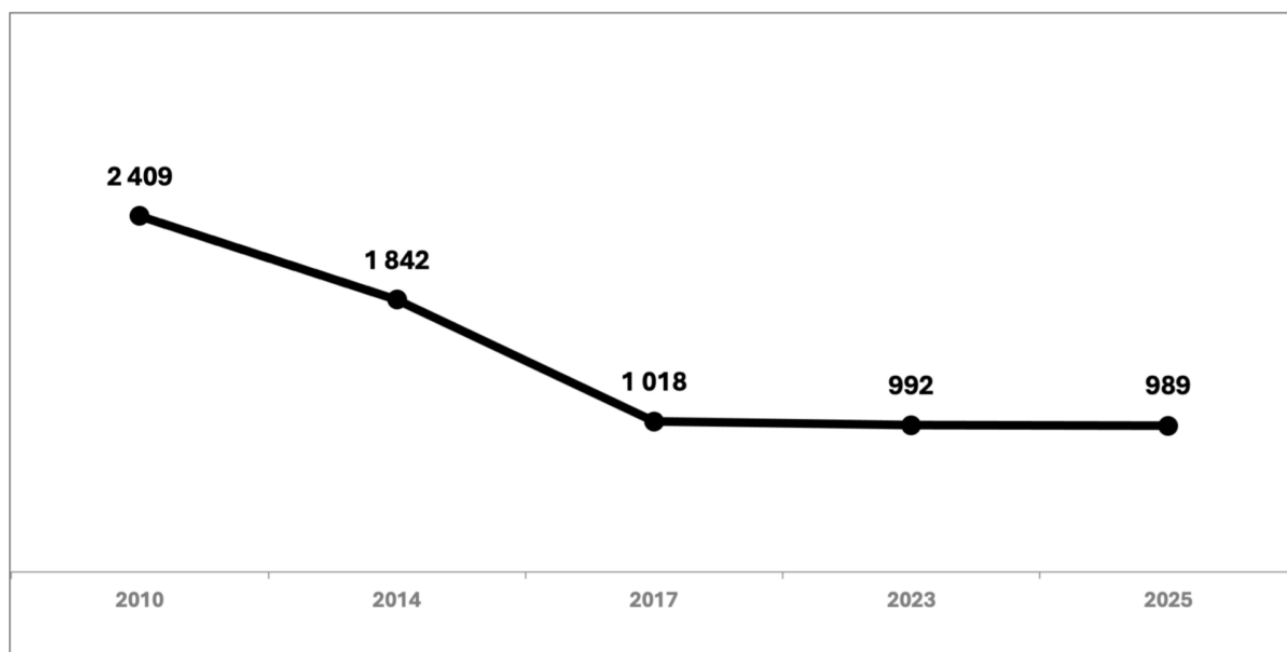


Source : Pierre-Henri Bono, Panorama statistique des élections municipales, note de recherche du Cevipof, collection Municipales 2026, n°1, mars 2026..

Si l'offre électorale s'est restreinte, c'est donc d'abord parce que l'appétence pour l'engagement municipal a reculé parmi les habitants des communes rurales et qu'il ne s'est souvent pas trouvé suffisamment de citoyens et de citoyennes (parité des listes oblige) pour constituer une seconde liste face à celle du maire sortant. Tout se passe comme si l'animation de la démocratie locale reposait en milieu rural sur un rôle restreint d'individus engagés et impliqués, mais que ce vivier peinait à se renouveler et à susciter de nouvelles vocations parmi les administrés de ces communes. Face à cette situation, deux lectures sont possibles. L'hypothèse optimiste serait que les habitants de ces communes rurales étant très majoritairement satisfaits de l'action de leur maire (à plus de 70% d'après les données de l'Ifop), la volonté de s'engager pour le remplacer et porter à la mairie une autre équipe municipale n'était guère répandue. Selon l'hypothèse pessimiste, un nombre croissant d'habitants prendraient leur distance avec la vie locale et municipale et adopteraient une posture de citoyens-consommateurs et non plus de citoyens engagés, attitude d'ailleurs régulièrement dénoncée par les maires quand ils sont interviewés sur leur quotidien d'élus et leur vécu de premiers édiles¹⁵. Ces deux pistes ne sont pas antinomiques et jouent sans doute de manière cumulative et combinée dans ce déclin de l'engagement local dans les communes rurales par rapport au scrutin de 2014.

Mais un autre paramètre pèse également dans le moindre engouement pour la vie communale. Il trouve son origine dans la modification au plan territorial du paysage institutionnel entre ces deux scrutins. En 2015, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) est venue renforcer la logique des intercommunalités. La gestion d'un service commun par l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) devient ainsi la règle et la gestion du service par la commune l'exception. Cette loi relève par ailleurs très significativement le seuil minimal de population autorisé pour un EPCI de 5000 à 15 000 habitants. Cette disposition a conduit de très nombreuses communautés de communes à se regrouper et à fusionner. Alors que l'on comptait 2409 communautés de communes en 2010 et que le nombre s'était déjà réduit à 1842 en 2014, leur nombre était, au terme de l'application de la loi NOTRe, ramené à 992 en 2023, soit une division par deux par rapport à 2014 et par 2,5 par rapport à 2010.

2010-2025 : évolution du nombre de communautés de communes



Mécaniquement, le périmètre géographique de la plupart des communautés de communes s'est significativement accru, tout comme le nombre de communes les constituant, le nombre moyen de communes par communautés de communes passant de 13 en 2010 à 26 aujourd'hui¹⁶. Si, sur le plan administratif et financier, une rationalisation de la carte de l'intercommunalité pouvait sans doute s'entendre, la création de ces structures rassemblant en moyenne une trentaine de communes¹⁷ a incontestablement éloigné les citoyens du pouvoir décisionnaire. De surcroît, les compétences dévolues aux communautés de communes sont loin d'être négligeables et touchent à la vie quotidienne des populations. Elles concernent en effet la création et la gestion des zones d'activités, l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, la collecte et le traitement des

déchets ménagers, mais aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le transfert de cette dernière a suscité de nombreuses oppositions de la part de villages qui s'estimaient dépossédés d'une précieuse ressource communale¹⁸. Vu de Paris ou depuis les grandes métropoles régionales, ce débat peut sembler clochementer et d'un autre temps, mais c'est méconnaître et sous-estimer la place et l'importance de l'eau et des sources à la fois dans l'histoire et l'imaginaire de la France rurale (qu'on pense seulement à *Manon des sources* de Pagnol), mais aussi dans la vie contemporaine de ces territoires, l'approvisionnement en eau saine et non polluée devenant un vrai enjeu¹⁹. D'ailleurs, au terme d'un long combat relayé par plusieurs sénateurs, des maires ruraux viennent d'obtenir l'abrogation de cette décision pour les communes qui avaient jusqu'ici refusé de s'y soumettre. Toutefois, pour la plupart des communes rurales, cette compétence a déjà été transférée et le retour en arrière n'est pas autorisé.

Qu'il s'agisse de la question de l'eau ou de celle des déchets, du développement économique local comme de l'urbanisme, sur tous ces sujets sources de débats, de demandes ou de récriminations régulières de la part des administrés, les maires ruraux sont désormais obligés de renvoyer vers l'« interco » ou la « com'com' ». Se diffuse ainsi progressivement, dans la France des bourgs et des villages, l'idée que « la mairie n'est plus aux manettes » sur tous ces dossiers et que la décision et l'action résident désormais ailleurs, dans une structure aux contours flous et au fonctionnement opaque ou complexe. Dans ces territoires ruraux, la commune a toujours été présentée comme la brique élémentaire de la République et comme le précieux creuset où s'exerçait une démocratie à hauteur d'homme. Les habitants des bourgs et des villages se rendaient massivement aux urnes pour élire un maire qu'ils connaissaient et croisaient fréquemment, lui confiant ainsi la charge des affaires communes et des services de base. Mais au fur et à mesure que la municipalité s'est vue dépossédée de son pouvoir d'agir, par insuffisance budgétaire (les communes rurales n'ayant, par exemple, souvent pas la surface financière pour faire face, seules, au traitement des déchets) ou par décision législative, le subtil équilibre qui s'était patiemment construit et sur lequel reposait la démocratie communale a été rompu. Pourquoi encore voter pour le maire du village ou du bourg s'il n'a plus véritablement prise sur les enjeux du quotidien et si désormais les décisions et les arbitrages se prennent ailleurs ?

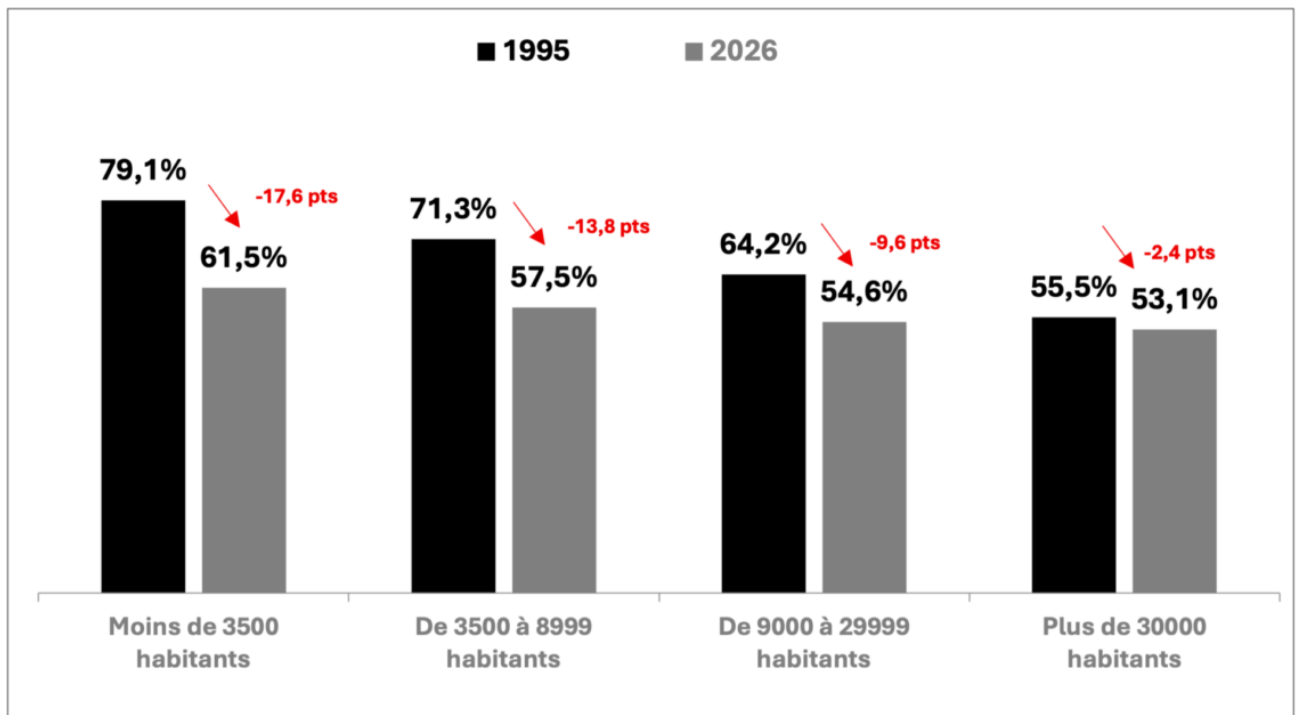
La loi NOTRe n'est que la dernière d'une longue série de réformes ayant modifié le paysage institutionnel local. En 2010, un autre texte avait, par exemple, mis fin à la clause de compétence générale pour les communes, rendu obligatoire l'adhésion de chaque commune à un EPCI et incité à la création de communes nouvelles sur la base de fusions de rapprochement.

Mais, parallèlement à cette modification du cadre institutionnel, la sociologie et la démographie du monde rural ont également nettement évolué en trente ans. Les campagnes françaises, parfois

présentées comme immuables, se sont beaucoup transformées durant cette période. Le poids du monde agricole, qui avait déjà diminué depuis les années 1970 et 1980, a encore baissé, le nombre d'agriculteurs étant divisé par plus de deux : 740 000 en 1995 contre 350 000 seulement en 2025. Autres figures traditionnelles du monde rural, les chasseurs ont vu leurs effectifs se contracter très significativement, en passant de 1 520 000 détenteurs de permis de chasse en 1995 à 950 000 en 2025. Ces évolutions ne sont pas anodines dans la mesure où elles ont influé sur la sociabilité locale. Agriculteurs comme chasseurs – mais l'on pourrait également citer les artisans et les commerçants – appartenaient à des réseaux d'interconnaissance qui maillaient ces communes. La plupart d'entre eux étaient nés dans ces villages et dans ces bourgs et connaissaient familialement ou par le biais de fréquentations quotidiennes et anciennes beaucoup des autres habitants. Par-delà ces figures traditionnelles emblématiques, toute une partie de la population rurale jouissait de ce que le sociologue Nicolas Renahy appelle un « capital d'autochtonie²⁰ ». Mais, au gré du déclin des effectifs agricoles, de la diminution du nombre de commerçants, d'artisans et de chasseurs et de l'arrivée de populations nouvelles non originaires « du coin » attirées par le cadre de vie ou des coûts du logement plus abordables qu'en ville ou que dans les couronnes péri-urbaines, la sociabilité locale s'est transformée et les réseaux d'interconnaissance se sont distendus. Nombreux sont les maires ruraux à déclarer aujourd'hui qu'ils ne connaissent plus qu'une part de la population de leur commune, alors qu'il y a une trentaine d'années, leurs prédécesseurs disposaient d'une bien meilleure connexion et osmose avec leurs administrés d'alors. L'émergence de cette nouvelle population rurale, non issue du terroir et moins insérée dans le tissu associatif ou relationnel local, est apparue au grand jour lors de la mobilisation des « gilets jaunes ». Quand les maires des zones concernées se sont rendus sur les ronds-points ou les barrages filtrants, ils ont souvent constaté que toute une frange des personnes présentes, bien qu'habitant dans la commune ou à proximité, leur était inconnue²¹.

Et quand on compare l'évolution de la participation électorale sur trente ans dans les différentes strates communales, sa spectaculaire chute dans les petites communes s'éclaire alors²².

1995-2026 : évolution de la participation du premier tour des municipales en fonction de la taille de la commune



La modification profonde de la composition de la population rurale n'a pas été sans effet sur la sociabilité villageoise, comme sur le sentiment d'appartenance à une communauté locale, qui s'appelle institutionnellement une... commune et pour la direction de laquelle on est amené à voter aux élections municipales. Parallèlement, la création de vastes communautés de communes et la mutualisation dans ces EPCI de nombreuses compétences ayant trait à la vie quotidienne des habitants et qui relevaient historiquement des municipalités ont contribué à affaiblir le pouvoir communal. La mairie du village ou du bourg n'étant plus un lieu et un enjeu de pouvoir et de décision, pourquoi alors se rendre aux urnes ?

L'impressionnante chute de la participation électorale aux élections municipales dans les communes rurales depuis trente ans acte ainsi l'érosion de la vitalité démocratique dans ces territoires sous l'effet de la montée en puissance des structures intercommunales. Dans ce contexte, ne serait-il pas temps de faire élire l'exécutif de ces dernières au suffrage universel direct, dès lors que ce sont elles qui désormais concentrent beaucoup des prérogatives régissant le quotidien des habitants des espaces ruraux ?

1. Jean-Laurent Cassely et David Medioni, « « Je l'ai lu sur Facebook ». Quand l'info disparaît, il reste la rumeur », dans *Vers des déserts médiatiques en France*, Fondation Jean-Jaurès, novembre 2025.
2. Jérôme Fourquet et Jérémie Peltier, *Abstention aux régionales : manifestation spectaculaire de la crise de foi républicaine*, Fondation Jean-Jaurès, 7 juillet 2021.
3. L'inscription est désormais certes automatique à 18 ans, mais nombreux sont les jeunes de 20 à 35 ans à ne plus résider dans la commune de leurs parents où ils ont été inscrits initialement.

4. Rebecca Allouche, *Le Danemark après Trump et la crise du Groenland : la fin du super-atlantisme ?*, Fondation Jean-Jaurès, 20 mars 2026.
5. BFMTV lançant par exemple à la fin du mois de janvier 2026 une nouvelle émission centrée sur les tensions géopolitiques et nommée « Le Quartier général ».
6. Matthieu Deprieck et Fabrice Février, *Guerre au Moyen-Orient : l'épreuve du direct, les cartes rebattues des chaînes info, la résilience des JT*, Fondation Jean-Jaurès, 10 mars 2026.
7. Ce scrutin se déroulant un an après l'arrivée à l'Élysée de Nicolas Sarkozy s'était caractérisé par un fort vote sanction contre la droite (avec la perte de villes comme Strasbourg, Reims, Saint-Étienne, Amiens, Metz, Caen ou Rouen), motivation qui contribua sans doute à soutenir la participation qui s'établit à 66,6% soit près de 10 points de plus que cette année.
8. Les exigences croissantes de l'Arcom (instance ayant succédé en 2022 au CSA) en matière de citations des différents candidats et de temps de parole ont par ailleurs rendu la couverture des scrutins locaux nettement plus complexe par les médias audiovisuels, dont certains ont pu choisir, plus ou consciemment, de moins « traiter » ce type d'élections.
9. Nous avons retenu 2014 comme point de comparaison, car le scrutin municipal de 2020, marqué par la pandémie du Covid-19, a été une élection trop atypique.
10. La suppression du panachage et le passage au scrutin de listes proportionnelles sont intervenus pour les communes de 1000 à 3500 habitants lors du scrutin de 2014.
11. Comme pour la fin du panachage, la parité hommes-femmes sur les listes est entrée en vigueur à l'occasion des élections municipales de 2014 dans les communes de 1000 à 3500 habitants.
12. Dans les villes de 20 à 50 000 habitants par exemple, la participation passe en moyenne de 53% dans les communes où deux listes s'affrontaient à 52% dans celles où cinq listes étaient présentes.
13. Dans les communes de 100 à 499 habitants, il faut trouver 11 colistiers pour présenter une liste, 15 dans celles de 500 à 999 habitants et 23 dans celles de 1500 à 2499 habitants par exemple. Ce quorum s'avère manifestement de plus en plus difficile à réunir.
14. *Panorama statistique des élections municipales*, note de recherche du Cevipof, collection Municipales 2026, n°1, mars 2026.
15. Frédéric Dabi et Brice Soccol, *L'écharpe et les tempêtes*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, novembre 2025.
16. Source : Intercommunalités de France.
17. Et parfois bien davantage : 79 pour les communautés de communes du Terroir de Caux en Seine-Maritime par exemple, 76 pour celle de Mirecourt-Dompaire dans les Vosges, 68 pour celle de la Thiérache du Centre dans l'Aisne ou bien encore 60 pour celle de Saint-Pourçain-sur-Sioule dans l'Allier.
18. Patrick Roger, « Les communes font de la résistance sur la gestion de l'eau », *Le Monde*, 13 décembre 2017.
19. Béatrice Jérôme, « Gestion de l'eau : la rébellion des maires « fontainiers » de l'Isère », *Le Monde*, 30 janvier 2018.
20. Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2010.
21. Antoine Bernard de Raymond et Sylvain Bordiec, *Sociologie des gilets jaunes. Reproduction et luttes sociales*, Bordeaux, Le Bord de l'eau, 2024.
22. Les données sur la participation au premier tour des municipales de 1995 selon la taille de la commune sont issues de Isabel Boussard et Jean Chiche, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de juin 1995 », *Economie rurale*, n°237, janvier-février 1997.